



**Arrêté du Maire**  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper  
« Travaux sur les réseaux d'eau - Ville Close »  
Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n°2024-181

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, rue Vauban ( face au Logis des Gardes et face au n°42 ) ; il convient de réglementer la circulation, dans l'intérêt de la sécurité routière,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Pour permettre les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la circulation de véhicule de toute nature sera interdite en Ville Close :

**du lundi 25 au vendredi 29 mars 2024 de 8h30 à 17h30 et du mardi 2 au vendredi 5 avril 2024 de 8h30 à 17h30**

**Le passage et l'accès des véhicules du Centre de secours devront être préservés.**

**ARTICLE 2** : La circulation sera rétablie entre les différentes phases des travaux

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Mme La Directrice Générale des Services, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme La Directrice des Services Techniques, au SEA CCA et à l'entreprise Marc SA.

A CONCARNEAU, le 19 mars 2024  
LE MAIRE  
Marc BIGOT



Pour extrait certifié conforme,  
A CONCARNEAU, le 19 mars 2024

LE MAIRE  
Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_